

Paul GRANGIER

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près de la Cour d'Appel de Nancy

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS &
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**DE L'ASSOCIATION
CENTRE SOCIOCULTUREL LE SILLON**

**Siège social :
5 Rue des Ecoles
F- 57655 BOULANGE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CENTRE SOCIOCULTUREL LE SILLON
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2023

Mesdames, Messieurs, les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Socioculturel Le Sillon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, à la date d'émission de mon rapport et notamment je n'ai fourni aucun service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

A la date de ce rapport, je n'ai pas relevé d'événements ou de circonstances susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation. J'attire cependant votre attention sur prévisionnel d'activité 2024 faisant ressortir un déficit significatif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré de l'absence de prise de participation et de contrôle.

Responsabilités du conseil d'administration et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Ail, le 27 janvier 2024

Paul GRANGIER

Commissaire aux Comptes

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	718	718		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	26 052	26 052			
Autres immobilisations corporelles	20 935	16 959	3 976	6 088	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	47 705	43 728	3 976	6 088
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	16 655		16 655	7 682	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	69 173		69 173	97 377	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	281		281	403
	TOTAL (II)	86 109		86 109	105 462
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)		133 814	43 728	90 085	111 551
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	11 329	11 329
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	50 945	50 945
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	40 122	72 829	
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(25 566)	(32 707)	
Total des fonds propres (situation nette)	76 830	102 396	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	76 830	102 396	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques	3 939	
	Provisions pour charges	2 631	2 095
Total des provisions	6 570	2 095	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 397	2 825
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 516	2 516
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	1 773	1 718	
Total des dettes	6 685	7 060	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	90 085	111 551	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(25 565,86)	(32 707,32)	
(1) Dont à moins d'un an	6 685	7 060	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C			



Etats financiers au 31/12/2023

**Compte
de
Résultat**



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	14 193	17 237
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	51 205	63 872
	Dons		722
	Cotisations	6 095	5 201
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	9	30
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	71 501	87 062	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	5 447	3 885
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	53 529	78 029
	Impôts, taxes et versements assimilés	425	407
	Rémunération du personnel	27 930	26 834
	Charges sociales	7 736	7 416
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 112	3 998
	Dotation aux provisions	4 475	513
	Autres charges	1 705	2 877
	Total des charges d'exploitation	103 359	123 958
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(31 858)	(36 896)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 187	1 079
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		2 187	1 079
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(29 671)	(35 817)
Charges financières	Produits exceptionnels	4 105	3 110
	Charges exceptionnelles		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 105	3 110
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		77 793	91 250
TOTAL DES CHARGES		103 359	123 958
EXCEDENT ou DEFICIT		(25 566)	(32 707)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	83 204	43 725
	Bénévolat	44 010	29 550
	Prestations en nature	39 194	14 175
	Dons en nature		
	CHARGES	83 204	43 725
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	39 194	14 175
Personnel bénévole	44 010	29 550	



Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **111 551** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **77 793** euros et un total **charges** de **103 359** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-25 566** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Non applicable

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Subventions d'équipement

L'association a opté pour la comptabilisation directement en produits, sans étalement, des subventions d'équipement perçues au cours de l'exercice.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	718					718
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	718					718
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	26 052					26 052
Instal., agencement, aménagement divers	10 738					10 738
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 197					10 197
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 987					46 987
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	47 705					47 705



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	718			718
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	718			718
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	26 052			26 052
Autres instal., agencement, aménagement divers	9 317	304		9 622
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	5 530	1 808		7 337
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 898	2 112		43 011
TOTAL	41 616	2 112		43 728



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2023

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Etat exprimé en euros			
		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients, usagers douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		16 655	16 655	
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance		281	281	
TOTAL DES CREANCES		16 936	16 936	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2023

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Etat exprimé en euros				
		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine					
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 397	2 397		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 971	1 971		
Impôts sur les bénéfices					
Taxes sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés		545	545		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 773	1 773		
TOTAL DES DETTES		6 685	6 685		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		3 939		3 939
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	2 095	536		2 631
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 095	4 475		6 570
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		2 095	4 475		6 570
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			4 475		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	11 329				11 329
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	50 945				50 945
Report à nouveau	72 829	(32 707)			40 122
Excédent ou déficit de l'exercice	(32 707)	32 707		25 566	(25 566)
Situation nette	102 396			25 566	76 830
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			4 105	4 105	
Provisions réglementées					
TOTAL	102 396		4 105	29 671	76 830



Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros	Fonds reportés clôture 31/12/2022	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

NEANT



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

NEANT



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		16 655
Autres créances		16 655
<i>Caf</i>	8 655	
<i>Ccphva</i>	8 000	



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			1 773
Cotisations activités 2024		1 773	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		1 773



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			281
Abonnement - Contrat Maintenance et Sncf		281	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		281



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		2 675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 130
<i>Factures non parvenues</i>	2 130	
Dettes fiscales et sociales		545
<i>Etat - charges à payer</i>	120	
<i>Etat - formation pro continue</i>	425	



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits		31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature			
Prestations en nature			
Contribution Ville		28 010	14 175
Contribution Arche		11 184	
		39 194	14 175
Bénévolat			
Bénévolat		44 010	29 550
		44 010	29 550
Total		83 204	43 725

Répartition par nature de charges		31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Contribution Ville		28 010	14 175
Contribution Arche		11 184	
		39 194	14 175
Prestations			
Personnel bénévole			
Personnel bénévole		44 010	29 550
		44 010	29 550
Total		83 204	43 725



Annexe libre

Etat exprimé en euros

ENGAGEMENT RETRAITE

Cette annexe complète et commente l'inscription au passif du bilan, sous forme de provision, du montant correspondant à ces engagements.

L'évaluation du Passif social est effectuée en fonction de la méthode de la dette actuarielle et sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Cette évaluation est basée sur la base de l'indemnité prévue par la convention collective de départ à la retraite.

Cette évaluation constitue le montant de l'indemnité minimale probable en fonction des hypothèses retenues (revalorisation salariale, turn-over, taux d'actualisation, ...).

Montant au 31/12/2022 : 2 631,25 euros.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Néant

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Des produits exceptionnels d'un montant total de 4 105 € figurent au compte de résultat et correspondent aux subventions d'équipements perçues au cours de l'exercice et portées en totalité au compte de résultat.

CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

A la date d'arrêté des comptes, l'entité estime que la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice social et à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2023, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives post clôture qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.



CENTRE SOCIOCULTUREL LE SILLON
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, les membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 34 du Décret du 23 Mars 1967, je n'ai pas été avisé de la conclusion de conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Saint Ail, le 27 janvier 2024

Paul GRANGIER

Commissaire aux Comptes

